



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°20.1-

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_201-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

Nombre de conseillers présents : **29**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

Étaient présents :

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – Chantier des collections du musée - budget PRINCIPAL

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – CHANTIER DES COLLECTIONS DU MUSÉE - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer d'éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Chantier des collections du Musée											
Opération 0531											
Codt total opération :	513 444,00 TTC										
Autorisation de programme votée :	513 444,00€ TTC										
Total subventions notifiées :	-										
Total subventions escomptées :											
Proposition DRAC crédits non corso (prorata InvesFonc)	26 131,10 €*										
DRAC - Aide au projet Patrimoine et Archéocure 2025	15 915,32 €*										
DRAC - Aide au projet Patrimoine et Archéocure 2026	6 762,31 €										
DRAC - Aide au projet Patrimoine et Archéocure 2027	6 762,31 €										
DRAC - Aide au projet Patrimoine et Archéocure 2028	2 860,87 €										
DRAC - Aide au projet Patrimoine et Archéocure 2029	16 752,46 €										
TOTAL DRAC	22 284,19 €										
EUROPE - Fonds (max)	135 000,00 €										
TOTAL MAX SUBVENTIONS ESCOMPTEES	35 784,19 €										
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Répartition 2024 (hors AP/CP)	TOTAL REALISÉ AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2/25	2/26	2/27	2/28	2/29	2/30	TOTAL
Dépense : chapitre/article (à confirmer)	513 444,00 €	- €	- €	513 444,00 €	800,00 €	161 321,21 €	161 321,21 €	63 321,50 €	35 888,00 €	- €	513 444,00 €
Recette : chapitre/article (à confirmer)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dot - DRAC	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Europe - FEADER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recette : Autofinancement	429 218,65 €	- €	- €	429 218,65 €	800,00 €	149 354,54 €	135 840,00 €	42 214,11 €	28 355,88 €	- €	650,31 €
Recette : PTVA	84 225,85 €	- €	- €	84 225,85 €	- €	13 125,57 €	25 627,17 €	26 027,17 €	11 129,12 €	650,31 €	84 225,85 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'AP/CP – Chantier des collections du Musée, comme suit ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

